

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL PLENIER DE L'UFR D'ANTHROPOLOGIE,
DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCE POLITIQUE
DU 11 SEPTEMBRE 2017**

Consultation des membres du conseil par voie électronique.

Modifications des modalités de contrôle des connaissances

- PORTAIL 9 SCIENCES SOCIALES
- L2 MIASHS
- L2 SCIENCE POLITIQUE
- L2 SCIENCES SOCIALES
- L2 ANTHROPOLOGIE
- L2 SOCIOLOGIE
- L3 SOCIOLOGIE
- L3 SCIENCE POLITIQUE / anglais – droit – métiers associatifs
- M1 ANTHROPOLOGIE
- M1 SCIENCE POLITIQUE
- MASTER ANACIS
- MASTER SOCIOLOGIE PARCOURS SDO FI
- M2 SOCIOLOGIE PARCOURS ASC
- Mention Etudes sur le Genre : M1 EGALES, M1 EGALITES-SEGO, M1 GLC, M1 MATILDA, M2 EGALES, M2 EGALITES, M2 EGALITES FC, M2 GLC, M2 MATILDA, M2 SEGO

Approuvées à l'unanimité

La Directrice
de l'UFR d'Anthropologie,
de Sociologie et de Science politique



David GARIBAY

ARRÊTE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
N°2017-107

La Présidente de l'Université Lyon 2,

- Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2, L713-3,
 - Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;
 - Vu la délibération 2014-07 du Conseil d'administration en date du 31 janvier 2014 portant approbation de la charte des achats ;
 - Vu la délibération 2016-82 bis du Conseil d'administration en date du 8 juillet 2016, portant approbation des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents et personnes intervenant pour le compte de l'Université,
 - Vu l'arrêté 2016-160 en date du 27 mai 2016 portant délégation de signature à M. David GARIBAY, Directeur de l'UFR ASSP ;
 - Vu le relevé de décisions du Conseil plénier de l'UFR ASSP en date du 12 décembre 2016 portant organisation de la direction de l'UFR ASSP durant la période d'absence de M. GARIBAY ;
 - Vu l'arrêté 2016-292 du 16 décembre 2016 portant nomination de Mme Isabelle MALLON en qualité de Directrice de l'UFR ASSP par intérim pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mai 2017 ;
 - Vu l'arrêté 2017-04 du 6 janvier 2017 portant délégation de signature à Mme Isabelle MALLON en qualité de Directrice de l'UFR ASSP par intérim ;
 - Vu l'arrêté 2017-74 du 24 mai 2017 portant reconduction de Mme Isabelle MALLON dans ses fonctions de Directrice de l'UFR ASSP jusqu'au 30 juin 2017 ;
- Considérant que M. David GARIBAY a repris ses fonctions de Directeur de l'UFR ASSP le 1^{er} juillet 2017,

Arrête :

Article 1 :

Délégation de signature est consentie à M. David GARIBAY Directeur de l'UFR ASSP à l'effet de signer au nom et pour le compte de la Présidente de l'Université et dans la limite des affaires concernant l'UFR, les actes suivants :

- a) **En matière administrative :**
 - les actes, décisions, certificats, procès-verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes ;
 - les conventions de stages des étudiants de la composante et d'accueil en stage dans les services de la composante ;
 - les contrats de professionnalisation ;
 - les ordres de missions des personnels enseignants-chercheurs, enseignants, ATER et doctorants contractuels affectés dans la composante, à l'exception des ordres de mission impliquant des déplacements à l'étranger ;
 - les marchés publics de fournitures et services jusqu'à 3000 euros HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que la charte des achats sera respectée ;
 - les interventions d'intervention : sous réserve que les sommes versées à un même co-contractant n'excèdent pas 3000 euros HT par année universitaire ;
 - les contrats de formation professionnelle continue conclus entre l'université et une personne physique
 - les bordereaux d'élimination et de versement d'archives.
- b) **En matière financière :**
 - les états individuels de liquidation des heures complémentaires des enseignants-chercheurs et enseignants de la composante et la certification du service fait avant mise en paiement ;
 - les bons de commande passés dans le cadre d'un marché contracté par l'Université sur le budget propre du centre financier, dans la limite d'un montant de 3000 euros HT ;
 - les attestations de service fait, états liquidatifs et certificats administratifs relevant du centre financier 928 dans la limite de 3000 euros HT ;
 - les décisions de prise en charge financière des frais de déplacement des étudiants, conformément au II article 3 de la délibération 2016-82 bis susvisée.

Article 2 : Désignation des délégués secondaires

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de la composante susnommée, délégation de signature est consentie à Madame Anne-Joëlle BOTTEMER, cheffe des services administratifs et financiers à l'effet de signer au nom et pour le compte de la Présidente de l'Université, les actes listés ci-dessous dans la limite des affaires concernant la composante :

a) En matière administrative :

- les actes, décisions, certificats, procès-verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes ;
- les conventions de stages des étudiants de la composante et d'accueil en stage dans les services de la composante ;
- les contrats de professionnalisation ;
- les bordereaux d'élimination et de versement d'archives.

b) En matière financière :

- les états individuels de liquidation des heures complémentaires des enseignants-chercheurs et enseignants de la composante et la certification du service fait avant mise en paiement ;
- les bons de commande passés dans le cadre d'un marché contracté par l'université sur le budget propre de leur centre financier respectif, dans la limite d'un montant de 3000 euros HT ;
- les attestations de service fait, certificats administratifs et états liquidatifs relevant du centre financier 928 dans la limite de 3000 euros HT.

Article 3 : Date d'effet et durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa date de signature par la Présidente de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions de la délégante ou du délégué.

Article 4 : Spécimen de signature

Les agents bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent produire un spécimen de signature, annexé au présent arrêté et conservé dans les services compétents de l'université. Ils doivent justifier sans délai de l'usage de cette délégation.

Article 5 : Abrogation

Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine notamment l'arrêté 2017-04 susvisé sont abrogées.

Article 6 : Publicité

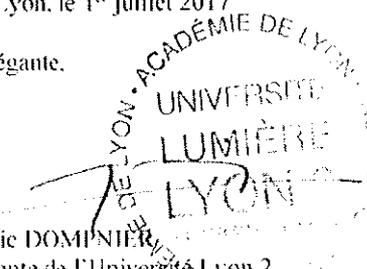
Le présent arrêté est soumis à publicité, il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'UFR en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers et publié au sein du recueil des arrêtés de l'Université.

Article 7 : Exécution

Le Directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 1^{er} juillet 2017

La délégante,



Nathalie DOMINIER
Présidente de l'Université Lyon 2

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL PLENIER DE L'UFR D'ANTHROPOLOGIE,
DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCE POLITIQUE
du 7 SEPTEMBRE 2017**

Présent.es : Ivan BRUNEAU, Bertrand RAVON, Dejan DIMITRIJEVIC, Ivan BRUNEAU, Antoine BONNHOMME, Mohammed SEFFAHI, Béatrice MAURINES, Alexis LAURENT, Pauline TEIXEIRA, Michèle CROS, Bertrand RAVON, Zoé NUSBAUMER, Loup DEYRIS, Montserrat EMPERADOR BADIMON, Julien BONDAZ, Jean-Hugues DECHAUX, Dorota DAKOWSKA, Leïla MATHIAS

Excusé.es : Axel GUIOUX, Yann CHEREL (procuration donnée à Antoine BONNHOMME), Diane RODET (procuration donnée à Béatrice MAURINES)

Invité.es : Anne Joëlle BOTTEMER, Willy BEAUVALLET, Michel PERONI, Bruno MILLY, (Denis CERCLET excusé)

Présidente : David GARIBAY

Secrétaire de séance : Adeline PERARDELLE

Dialogue de gestion 2018 : priorités pour les postes

En dépit des efforts réalisés par la Présidence pour répondre aux besoins des postes vacants, suite aux mobilisations de l'ensemble des personnels de l'UFR, la situation de sous-encadrement apparaît toujours comme également préoccupante pour les postes d'EC et administratifs. C'est pour cela que le conseil de l'UFR considère comme également prioritaires les demandes de postes d'EC et de postes administratifs dans le cadre du dialogue de gestion 2018. Ces demandes ont déjà été l'objet d'une réflexion au sein des départements et des équipes pour retenir des priorités et, dans un souci de responsabilité, ont déjà été calibrées et pensées pour assurer les missions de formation initiale, formation continue et recherche.

Approuvée à l'unanimité

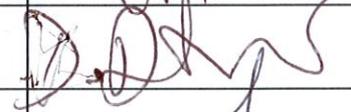
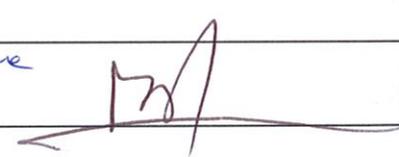
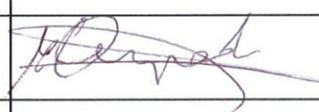
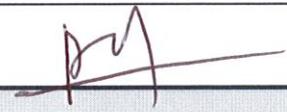
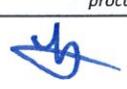
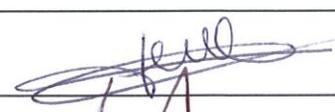
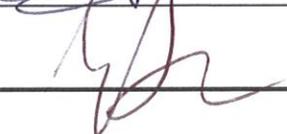
Le Conseil de l'UFR reste mobilisé sur la situation de l'équipe administrative, tant en ce qui concerne les postes que les situations personnelles. Il rappelle l'urgence de trouver une solution pour assurer la continuité professionnelle de Mme LAPRAND au sein de l'université au-delà du 31 décembre. Il demande à ce que les deux postes administratifs (HC et scolarité portail sciences sociales) demandés soient rapidement pourvus par des postes pérennes à 100% pour permettre à la fois le traitement des dossiers des enseignants vacataires et l'accueil et le suivi des 400 étudiants du portail sciences sociales. Il rappelle qu'une AG de rentrée des personnels et des étudiants va être organisée début octobre sur ces questions essentielles et urgentes, à laquelle l'équipe présidentielle sera invitée.

Approuvée à l'unanimité



CONSEIL PLENIER DE L'UFR ASSP

Jeudi 7 septembre 2017 - 09h30

MEMBRES COLLEGE A			
Nom	Prénom	Emargement <small>(merci de signer ici pour la personne donnant procuration)</small>	Procuration <small>(merci de noter "reçue de" et "donnée à")</small>
CROS	Michèle		
DAKOWSKA	Maria Dorota		
DECHAUX	Jean-Hugues		
DIMITRIJEVIC	DEJAN		
RAVON	BERTRAND		
MEMBRES COLLEGE B			
Nom	Prénom	Emargement <small>(merci de signer ici pour la personne donnant procuration)</small>	Procuration <small>(merci de noter "reçue de" et "donnée à")</small>
BONDAZ	Julien		
BRUNEAU	Ivan		
RODET	Diane	Donnée à Béatrice Maurine	
EMPERADOR BADIMON	Montserrat		
GUIOUX	Axel		
MAURINES	Béatrice		Reçue de Diane RODET
MEMBRES BIATSS			
Nom	Prénom	Emargement <small>(merci de signer ici pour la personne donnant procuration)</small>	Procuration <small>(merci de noter "reçue de" et "donnée à")</small>
LAURENT	Alexis		
TEIXEIRA	Pauline		
SEFFAHI	Mohammed		

MEMBRES USAGERS

Nom	Prénom	Emargement <small>(merci de signer ici pour la personne donnant procuration)</small>	Procuration <small>(merci de noter "reçue de" et "donnée à")</small>
Titulaire			
BONNHOMME	Antoine		Reçue de Cherel Yann
CHEREL	Yann	Donnée à Bonnhomme Antoine 	
DEYRIS	LOUP		
MATHIAS	Leïla		
MORAND	Clément		
NUSBAUMER	Zoé		
PINEAU	Clémence		

Suppléant.e

ASPERTI	Lucas		
DARRE	Léo		
GOLAN	Marion		
G'SSIR	Sarah		
KORMANN	François		
PIASSALE	Manon		
RUMPF	Charlotte		

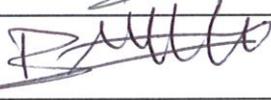
MEMBRES EXTERIEUR.ES

Nom	Prénom	Emargement <small>(merci de signer ici pour la personne donnant procuration)</small>	Procuration <small>(merci de noter "reçue de" et "donnée à")</small>
ABJEAN	ANNAIG		
KANYAMANZA	ANGE		
KIRASSIAN	FRANCOISE		
MARQUER	MAX		
PEILLON	SARAH		

MEMBRES NON VOTANT.ES

Nom	Prénom	Emargement	Procuration
BOTTEMER	ANNE JOËLLE		
MALLON GARIBAY	ISABELLE DAVID		
PERARDELLE	ADELINE		

INVITE.ES PERMANENT.ES

Nom	Prénom	Emargement	Procuration
BEAUVALLET	WILLY		
FRANGUIADAKIS ^{PERONI}	SPYROS ^{Michel}		
MILLY	BRUNO		
PAYRE	RENAUD		
SOARES CERCLET	MARTIN ^{Denis}	EXUSÉ	
TAICLET	ANNE ^{France}		

INVITE.ES

Nom	Prénom	Emargement	Procuration

Annexe 1

PROCURATION

Je soussigné.e *Diane RODET*

donne procuration à *Beatrice Naurines*

pour délibérer et voter en mon nom à la séance du

Conseil plénier / restreint

de l'UFR d'Anthropologie, de Sociologie et de Science Politique

du *7 / 09 /* 2017

Signature

Rodet

Annexe 1

PROCURATION

Je soussigné.e **Yann Chérel Mariné**

donne procuration à..... **Antoine Bonhomme**

pour délibérer et voter en mon nom à la séance du

Conseil plénier / restreint

de l'UFR d'Anthropologie, de Sociologie et de Science Politique

du **jeudi 7 septembre**2017

Signature



Campagne d'emploi 2018

Enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs.

Vous trouverez ci-après les argumentaires des différents départements (science politique, sociologie, anthropologie) relatifs aux demandes de postes d'enseignant.es-chercheurs/ses pour la campagne 2018.

Ces demandes sont classées par ordre de priorité pour chacun des départements. Le conseil d'UFR n'a pas souhaité classer les demandes des différents départements les unes par rapport aux autres.

Argumentaire en vue de l'affectation de postes d'enseignant.es-chercheurs/ses au sein du département science politique

Le Département de science politique continue cette année d'être en situation de sous-encadrement chronique. Le recrutement d'un nouveau poste de MCF a permis d'en limiter les effets tandis que le recrutement d'un PR correspondait cette année au départ à la retraite de M. Daniel THIN. Le Département est sensible aux efforts faits par l'établissement pour apporter des compensations, forcément progressives, à ce déficit et permettre d'améliorer les conditions matérielles et pédagogiques nécessaires à l'accueil des étudiants dans des formations qui connaissent un réel succès. L'effectif de titulaires connaît ainsi une croissance régulière appréciable, qui nous l'espérons sera poursuivie.

Sur le plan des ATER en revanche, le Département souffre d'une sous-dotation structurelle qui pose de lourdes difficultés, compte tenu du dynamisme des effectifs étudiants. Chaque année, ces difficultés sont accentuées par les mouvements, décharges pour responsabilités, congés qui tout en révélant le dynamisme professionnel des membres de notre département, aggravent une situation déjà extrêmement tendue.

Dans ce contexte, le Département demande, pour l'année 2017-2018, les postes suivants. Les deux premiers correspondent à des renouvellements suite au départ de deux collègues. Le troisième vise à poursuivre le renforcement de l'encadrement déficitaire du Département.

- 1. Un poste de maître de conférences (renouvellement)**
 - a. Section 04**
 - b. Session synchronisée 2018**
 - c. Profil « sociologie de l'action publique »**
 - d. Affiliation au pôle Action publique du laboratoire Triangle**

Cette demande se justifie par le départ d'une MCF actuelle, Anne-France TAICLET. Spécialisée en action publique, son départ nécessite la remise au concours sur un profil similaire de sorte à

maintenir l'équilibre des spécialités au sein de l'équipe, la maquette comprenant un nombre non négligeable d'enseignements en action publique.

2. Un poste de professeur (renouvellement)

- a. Section 19 ou 04, selon 46-1 ou 46-3 (à définir)
- b. Session 2018
- c. Profil « sociologie politique » (à préciser ultérieurement)
- d. Affiliation au pôle politisation du laboratoire Triangle

Cette demande se justifie par le départ à la retraite de Didier RENARD le 31 décembre prochain. Non remplacé, ce départ fragiliserait la pérennisation de l'offre en master et l'encadrement des doctorants en science politique à Lyon 2.

3. Un poste ATER pérenne à temps plein (nouveau poste)

A partir de 2017-2018, le Département de science politique comptera un poste ATER pérenne. En 2016-2017, le Département bénéficiait de 4 postes vacants. Cette situation est problématique, au regard en particulier du déficit d'encadrement et des très nombreux TD pourvus par le recrutement de vacataires en nombre si important qu'il devient difficile à satisfaire.

Aussi, le Département demande l'attribution d'un **nouveau poste pérenne d'ATER de sorte à poursuivre le renforcement de la capacité d'encadrement du Département engagée ces dernières années en raison du dynamisme de la demande auprès des étudiants.**

Cette demande répond également à la **nécessité d'offrir aux doctorants en science politique de Lyon 2 des perspectives professionnelles sérieuses.** Elle est cohérente avec la demande de recrutement du poste PR évoqué plus haut.

Argumentaire en vue de l'affectation de postes d'enseignant.es-chercheurs/ses au sein du département de sociologie

Le département de sociologie de l'UFR ASSP et le Centre Max Weber demandent un poste de PR en Sociologie (Section 19), Profil Ages de la vie et vieillissement.

Du point de vue des besoins en enseignement à l'UFR, il faut d'abord préciser qu'un poste de MCF a été libéré avec la promotion de Corinne Rostaing (MCF) au 1er sept 2017 sur le poste de PR Sociologie du genre (libéré par Laurence Tain, partie à la retraite au 1er janvier 2017) : un besoin de 192 heures de cours (couvert - espérons-le - par un poste d'ATER en 2017-2018) est donc manifeste. Précisons que les taux d'encadrement en sociologie ne sont pas inférieurs à d'autres disciplines, si l'on prend en compte l'option retenue d'enseigner la sociologie dans 5 portails différents (ce qui est une option politique forte : enseignement de la sociologie à un grand nombre d'étudiant.es,

ouverture interdisciplinaire offerte en 1ère année) et que l'offre d'enseignements en sociologie en masters est aussi large (Mentions Sociologie, IDS et Etudes sur le genre notamment).

Le recrutement d'un.e enseignant.e-chercheur.e sur le support laissé vacant par Corinne Rostaing s'avère donc essentiel pour le département de sociologie et l'UFR ASSP.

Le choix a été fait de demander un poste de PR, au regard des besoins spécifiques en enseignement et en recherche.

La thématique des âges de la vie et du vieillissement est une thématique transversale centrale des différents parcours de masters de la mention Sociologie et de la mention Intervention et Développement Social. Elle fait l'objet de l'attention des organisations de travail (confrontée à la question des travailleurs âgés et de l'insertion des jeunes générations), des territoires (confrontés à la gestion du vieillissement et de la dépendance), des politiques publiques de l'intervention et du développement social (avec des publics vieillissants vulnérables). Aussi les professionnels que nous formons en parcours SDO, SADL, ANACIS (en formation initiale comme en formation continue) ont-ils besoin de formation spécialisée dans ce domaine. Le Département de Formation Continue soutient aussi cette demande.

La thématique des âges de la vie et du vieillissement est aussi au centre des interrogations sociologiques sur les rapports entre générations (cf. parcours Analyse des Sociétés Contemporaines), sur les discriminations potentielles liées au vieillissement (IDS parcours Discriminations), sur les différences sexuées des parcours de vie (Master Etudes sur le Genre). Ces interventions en master légitiment le recrutement d'un poste de PR susceptible d'accompagner en thèse les meilleur.es étudiant.es de ces formations. Des besoins d'accompagnement en thèse se sont déjà manifestés.

A l'échelle de la licence (notamment Licence Sociologie et Licence Sciences Sociales), une formation des étudiant.es à la thématique plus large des "âges de la vie" apparaît tout à fait pertinente ; celle-ci s'inscrivant qui plus est parfaitement dans la thématique des "Mutations de la société française" à laquelle est indexé notre enseignement disciplinaire dans les différents portails de L1

Par ailleurs, au-delà de l'UFR ASSP et des parcours de masters qui lui sont associés, le recrutement d'un.e PR permettrait de soutenir le projet de développement d'un DU interdisciplinaire sur le vieillissement à l'Université Lyon 2. Ce projet répond à une demande forte des milieux de pratique professionnelle (notamment gérontologie), aussi bien hospitaliers qu'associatifs. Avec l'allongement de l'espérance de vie, l'apparition de nouvelles formes de dépendance, le développement de l'hospitalisation à domicile et des dispositifs en réseaux de prise en charge des personnes âgées, ... de plus en plus de professionnels demandent à être formés et il apparaît crucial d'une part que l'Université se saisisse de ces demandes (en ne les laissant pas qu'aux instituts privés), d'autre part que les sciences sociales affirment leur plus-value par rapport à des formations uniquement médicales. Au regard de ces enjeux politiques et stratégiques, il est certain qu'un poste de PR sera central dans les négociations à développer avec les futurs partenaires.

Cette demande est aussi portée par le Centre Max Weber (UMR 5283). Le bureau de direction du CMW, puis son conseil d'UMR (réuni le 6 juin 2017) ont ainsi soutenu l'argumentaire suivant en faveur de ce poste :

"Le CMW est membre du GDR 3662 Longévité et vieillissements, créé en 2014. Cette thématique scientifique est en plein développement à l'échelle nationale et internationale, elle occupe une place stratégique dans les recherches en santé aujourd'hui (cf. plan Alzheimer par exemple), notamment dans le cadre de l'Université de Lyon (des partenariats ont été engagés à ce sujet entre l'Université

Lyon 2 et l'Université de Sherbrooke). Un projet de DU sur le vieillissement est en construction à l'échelle du site et le CMW souhaite porter cette nouvelle construction institutionnelle. Plusieurs doctorant-es ont des sujets de thèse sur cette thématique et l'encadrement doctoral est pour l'heure limité dans ce domaine de spécialité."

Argumentaire en vue de l'affectation de postes d'enseignant.es-chercheurs/ses au sein du département d'anthropologie

1/ Un contexte de sous-effectif chronique, de multiples changements du périmètre de l'équipe.

Le département d'anthropologie connaît depuis plusieurs années une situation de grande fragilité en termes d'enseignement et d'encadrement.

3 mises en disponibilité (10 ans pour Kristina Tiedje et Thierry Valentin et 3 ans pour Pauline Guedj).

2 délégations (Bianca Botéa, Béatrice Maurines).

2 détachements (Lionel Obadia, Thierry Boissière).

1 mi-temps thérapeutique (Marie-Pierre Gibert).

1 départ en retraite (Patrick Deshayes).

Ces difficultés d'encadrement ont notamment conduit :

- En M2 au gel du parcours Mobilité : Hommes, Temps, Espaces
- En M2 à l'ajournement du parcours Nouveaux Modes de Médiations.
- En M2 à l'ajournement du parcours Master Anthropologie et Images Numériques.
- Sous-encadrement des mémoires de recherche en M1 et en M2.
- Plus généralement des conditions de travail extrêmement difficiles et incertaines.

2/ Un contexte de changement de maquette (engendrant une augmentation des charges de travail) et d'une offre de formation renouvelée et ambitieuse :

- Présence de l'anthropologie dans trois Portails (4, 9 et 10) supposant de nouveaux formats d'enseignement en coopération avec d'autres composantes.
- Présence accrue de l'anthropologie dans de nouvelles formations, enseignements auprès de nouveaux publics, mutualisations : L2 et L3 sciences sociales, Master Humanités numériques, Master Ergonomie, master ENS *global health*, Master SADL initial et pro.
- En L3 SHAE, déploiement d'enseignements autour de deux enjeux :
 - o Professionnalisation (PPP), accompagnement de projet de recherche et de formation, Anthropologie : Science et société, accompagnement du passage Licence/Master.
 - o Enjeux actuels et futurs autour des usages du multimédia, du numérique, de l'audiovisuel sous toutes ses formes dans les pratiques de recherche et de valorisation.
- Ouverture de nouveaux parcours de master sur des thématiques directement associées aux profils proposés : Mobilité : Hommes, Temps, Espaces et Nouveaux Modes de Médiations.
- Nouvelles orientations de la politique de formation autour de thématiques à renouveler et/ou mieux investir (parenté et genre).
- Revitalisation du DUAIN et projet de master MAIN (partenariat avec l'Ecole Emile Cohl), nécessitant des compétences scientifiques et techniques dans les domaines numériques.

Les récentes attributions de supports ATER soulignent le fait qu'il y a une conscience claire et partagée des besoins d'encadrement, auxquels ces recrutements ponctuels ne peuvent constituer qu'une réponse provisoire.

3/ En conséquence, nous formulons la demande de trois recrutements en section 20 sur les 3 profils suivants

- 1 PR/Anthropologie générale. Médiations, Numérique, Images.
- 1 PR/Anthropologie générale. Mobilités et développement.
- 1 MCF/Anthropologie générale. Mutations contemporaines de la Parenté et du Genre.

Ces demandes seront faites au titre d'un des deux laboratoires (LADEC et EVS), les rattachements étant à déterminer ultérieurement.

Campagne d'emplois 2018
Demandes BIATSS UFR ASSP
(extrait)

Nous souhaitons réaffirmer les deux priorités définies en 2016 de stabilisation et de renforcement de l'équipe administrative.

1) Passage du poste de gestion des heures complémentaires de 60 à 100% (poste en catégorie B)

Nous renouvelons notre demande d'augmentation de la quotité du poste de gestionnaire des heures complémentaires, comme nous l'avions déjà présenté lors du dialogue de gestion 2016.

Cette quotité de travail nous semble légitime compte tenu de la charge de travail sur ce poste, avec une gestion de 160 dossiers de vacataires par an – particulièrement complexes - et de 76 dossiers de titulaires (ce qui comprend l'ensemble des statuts, PR, MCF, PRAG, ATER, professeur.es invité.es...). Le temps consacré à un dossier de vacataire est estimé à 1,5 d'un dossier titulaire, soit un total de dossiers annuels gérés s'élevant à 316.

Cette fonction était assurée à temps partiel par Reza HADJIKHANI dans des conditions de fortes tensions compte tenu d'une quotité de temps de travail réduite. Son statut ne lui permettait pas de travailler plus de 60%. Depuis son évolution vers d'autres fonctions au sein de l'UFR, nous avons pu constater à la fois la lourdeur et la complexité de la charge de travail sur ce poste et la grande difficulté à recruter un.e gestionnaire dans les conditions proposées.

Nous avons par ailleurs demandé que le recrutement puisse se faire sur le support de poste de titulaire catégorie B devenu vacant suite au décès de Sonia De Nardi dans la mesure où Reza Hadjikhani qui assure le remplacement de Sonia De Nardi occupe un support de contractuel.

Le passage à temps plein permettra un gain d'attractivité certain pour ce poste dont le recrutement pose de grandes difficultés, et le recrutement d'un.e titulaire nous permettrait de pérenniser cette fonction dont les enjeux sont majeurs pour l'UFR ASSP.

2) Création d'un poste en scolarité de titulaire catégorie C (à temps plein)

Malgré l'attention et les efforts de la DRH et de l'équipe présidentielle, l'UFR ASSP rencontre encore une situation de très forte précarité, d'instabilité et d'insuffisance d'encadrement administratif.

Lors de la campagne d'emplois 2017, nous avons formulé 2 demandes de création de poste :

- un poste supplémentaire en catégorie B pour assurer la coordination du pôle master. Cette demande n'a pas été retenue ;

- un poste supplémentaire en catégorie C pour renforcer la scolarité de licence : cette demande a été retenue pour la rentrée 2017.

L'ensemble de la scolarité a été fortement impactée par la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation.

Pour la rentrée 2017, nous avons choisi de renforcer en priorité le pôle master afin de rétablir un équilibre dans les charges de travail, certains postes ayant été particulièrement surévalués, notamment en sociologie et en anthropologie.

Nous avons donc positionné le poste accordé par la campagne d'emplois précédente en catégorie C à la gestion de scolarité des masters.

Un poste existant en master catégorie B, occupé cette année par Sophie MARIN, contractuelle, a été mis en au concours externe avec une nouvelle fiche de poste, ce qui nous permettra d'accueillir un.e titulaire en octobre 2017.

La charge de travail de la scolarité de licence continue elle aussi à augmenter avec la montée en puissance de la licence sciences sociales (ouverture de la L3 à la rentrée 2017) et accroissement de MIASHS avec l'ajout de deux nouvelles disciplines de SHS à celles déjà existantes.

Nous avons pu bénéficier d'un demi-poste de façon temporaire en 2016/2017. Ce demi-poste a permis d'assurer la gestion du portail sciences sociales. Nous demandons la reconduction pour un an de ce demi-poste.

Nous souhaitons pouvoir stabiliser cette gestion à partir de septembre 2018 avec un poste permanent à temps plein et rééquilibrer les postes surchargés, particulièrement celui de Nathalie Huot, qui va gérer à partir de la rentrée, sur un temps partiel de 80%, l'ensemble de la scolarité de MIASHS (portail, L2, L3) et de la licence sciences sociales.

Campagne d'emplois 2018

Besoins en vacations administratives / contrats étudiant.es

UFR ASSP

1) Demande services centraux

Sélection des dossiers M1 (besoin permanent) : cette demande ne figure pas dans le document de dialogue budgétaire sur ressources propres dans la mesure où il nous apparaît qu'il s'agit de moyens supplémentaires dont l'UFR ASSP aura besoin de même que les autres composantes de manière récurrente chaque année. Nous sollicitons donc une prise en charge par la DRH. Nous avons évalué ce besoin au plus bas à 420 heures de vacations administratives (3 mois à 35 heures hebdomadaires).

Nous avons pu bénéficier de deux mois en 2017 pour un traitement des dossiers de mi-mai à mi-juillet. Nous avons pu traiter 2/3 des dossiers durant cette période. Il reste 1/3 qui vont arriver pour la deuxième session en septembre, le traitement de cette deuxième vague de dossiers nécessite un renfort à la rentrée (équivalent à 1 mois de travail).

2) Demandes sur ressources propres

Vacations administratives sur ressources propres : compte tenu du turn-over et de la précarité de l'équipe administrative, nous souhaitons renforcer la possibilité de remplacement ponctuel (à hauteur de 250 heures sur l'année).

Vacations pour le module intensif mention études sur le genre : demande de vacations administratives pour des traductions qui seront effectuées par 2 étudiant.es pour un total de 24 heures (368 euros).

Vacations administratives pour les surveillances d'examens : dans un contexte de sous-encadrement pédagogique, certaines disciplines ne comptent pas suffisamment de titulaires pour pouvoir assurer la totalité des surveillances d'examens.

Nous souhaitons donc pouvoir indemniser une partie de ces surveillances d'examens lorsqu'elles sont réalisées par des enseignant.es non titulaires.

Nous avons estimé ce besoin à 200 heures de vacations administratives, rémunérées à 15,96€ TTC, soit un montant de 3192€.

Besoins en heures d'enseignement sur budget composante

Suivi de mémoires FC : nous anticipons 53 mémoires des étudiant.es en cours d'emploi des différents parcours (SDO, SDAL, ANACIS et EGALITES FC) qui nécessitent un suivi renforcé et adapté. La prise en charge de cet accompagnement est évalué à 6 heures par étudiant.es, soit un total de 318 heures.

Décharges sur ressources propres : L'enveloppe du référentiel ne permettant pas la prise en charge de l'ensemble des décharges de responsabilités pédagogiques, nous budgétions - à

nouveau pour 2018 - 22 à 30 heures de décharges par parcours de master afin de soutenir les responsables pédagogiques et de les encourager à trouver de nouvelles recettes. Cela représente un total de 398 heures.

72 heures de vacations FC : il s'agit d'heures d'enseignement spécifiques en FC prévues en convention avec l'ANACT en 2017, la convention ne pouvant pas être contractée, nous prévoyons le paiement de ces interventions en vacation sur ressources propres en 2018.